



Publié le : 17/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 10 avril 2024 à 17 heures 00

Question n° 1

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2024

Le Conseil d'Administration, convoqué le 3 avril 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD /
Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX /
Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN /
Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX /
Madame Sylvie WANLIN

Etait absente :

Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 avril 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20240410-D00183310-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Les administrateurs sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 février 2024.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 14 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN



Besançon

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 14 février 2024

Besançon, le 27 février 2024

Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM, arrive à 17h17 et vote à partir de la question n°10 / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT, présent jusqu'à 18h05 et vote jusqu'à la question n°10, **donne ensuite pouvoir à Madame LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, présente jusqu'à 18h30, vote jusqu'à la question n°10 et **donne ensuite pouvoir à Madame Sylvie WANLIN** / Madame Sylvie WANLIN

Membre excusé :

Monsieur Yves CHANSON

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique de la Maire
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Stéphanie THEVENET, Directrice Santé au travail et suivi social
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h04 sous la Présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Madame VIGNOT - Merci d'être présents. Je me suis dit qu'il était bien que je vienne aussi vous voir, et que nous puissions échanger ensemble, même si mon agenda fait que je vais devoir vous quitter dans une heure.

Je vous propose de commencer maintenant ce conseil. Dès que je partirai, je donnerai mon pouvoir à Sylvie WANLIN.

Sont présents lors de ce conseil, Jonathan SCHEBATH et Stéphanie THEVENET en tant que conseillers techniques sur les sujets qui les concernent.

Le quorum est de 9 administrateurs, il n'y a donc pas de souci majeur aujourd'hui.

Et Afin de me permettre d'assister au point sur le débat d'orientation budgétaire 2024, je vous propose de modifier l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, pour aborder la question n° 10 avant la question n° 9 puisque c'est celle des orientations budgétaires. S'il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

Et En application de l'article 14 du règlement intérieur, les administrateurs sont invités à se prononcer sur cette modification de l'ordre du jour. La modification de l'ordre du jour est acceptée.

ORDRE DU JOUR

Question n° 1 : Election du ou de la Vice-Président(e) du Conseil d'Administration

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Madame VIGNOT - Maintenant, je vous propose d'aller sur un élément tout à fait formel qui est celui de l'élection à la Vice-présidence du Conseil d'Administration. Suite à l'arrivée de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration, nous allons donc, dans quelques instants, procéder à cette élection du Vice-président ou de la Vice-présidente.-Je vous rappelle que la réglementation prévoit que le Vice-président ou la Vice-présidente est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil d'Administration. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour les opérations de vote et dépouillement des bulletins, je propose à l'assemblée de désigner trois scrutateurs. Traditionnellement, ils sont désignés parmi les services du CCAS, je propose donc Madame VOUILLOT et Madame PREVOST, ainsi que Monsieur Hasni ALEM qui devrait nous rejoindre. En son absence, qui est l'administrateur le plus jeune derrière Hasni ALEM ?

Monsieur FAGAUT - Je pense que je n'en suis pas loin.

Madame VIGNOT - Ludovic FAGAUT sera donc le benjamin, bienvenu comme étant le benjamin de ce conseil.

Êtes-vous d'accord pour cette règle ? Très bien.

Sur les modalités pratiques, les services vous ont remis un kit de vote pour l'élection du Vice-président ou de la Vice-présidente. Pour cette élection, vous disposez d'une enveloppe de couleur bleue et d'un bulletin de vote blanc que vous pourrez remplir. Évidemment, vous ne

devez rien écrire sur l'enveloppe, en cas d'erreur les services peuvent vous redonner une enveloppe ou un bulletin de vote. Merci de vous signaler et les services se déplaceront avec l'urne pour vous faire voter et émarger.

Je vous rappelle que si vous disposez de pouvoirs, les services vous ont remis autant de kits de vote que de pouvoirs, vérifiez bien si c'est le cas et s'il n'y a pas de problème. Vous serez d'abord invités à glisser votre enveloppe dans l'urne, puis à émarger. Le dépouillement se déroulera dans cette salle et participeront à ce dépouillement les deux scrutateurs et le benjamin des administrateurs. Même si Hasni arrive maintenant, c'est trop tard, il n'est plus le benjamin, si vous en êtes d'accord.

Êtes-vous d'accord avec ses modalités ? Avez-vous des remarques ?

Je vous propose aussi pendant que l'on pratique ce vote, que l'on puisse poursuivre l'ordre du jour pendant le dépouillement, si vous en êtes tous d'accord, afin de gagner un peu de temps, tout se faisant *in situ*.

Je procède maintenant à l'appel à candidatures : quels sont les candidats pour le mandat de Vice-président du CCAS ?

Madame WANLIN - Je suis candidate.

Madame VIGNOT - Merci. Madame WANLIN présente sa candidature. Est-ce que d'autres administrateurs souhaitent la présenter ? S'il n'y a pas d'autre candidature, souhaitez-tu dire quelques mots ?

Madame WANLIN - Je pense que la majorité des membres, à part Monsieur FAGAUT qui nous rejoint, et Hasni ALEM qui va arriver, me connaissent. Nous nous connaissons, nous travaillons ensemble depuis un petit moment et j'espère continuer avec vous.

Madame VIGNOT - Très bien. Nous allons attendre qu'Hasni arrive et nous saluerons les nouveaux administrateurs.

Je vous propose de procéder au vote et je vais passer directement à la question n° 3.

(Après délibérations 3 à 8 et 11 et 12, la Présidente donne les résultats du vote)

Madame VIGNOT - Nombre de votants : 15, nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15. Un bulletin blanc et nul. Les suffrages exprimés sont au nombre de 14, la majorité absolue étant de 8. Sylvie WANLIN ayant obtenu 14 voix, elle est donc élue Vice-présidente.

(Applaudissements)

Madame WANLIN - Merci beaucoup.

Madame VIGNOT - C'est l'occasion pour moi de dire que c'est aussi renouveler la confiance qu'a le Conseil d'Administration dans le travail que tu as mené jusqu'à présent. Et j'en profite pour te remercier aussi pour la qualité du suivi que tu réalises.

(Retour à la question n° 5)

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Elisent Madame Sylvie WANLIN Vice-Présidente du CCAS.

Question n° 2 : Délégation du Conseil d'Administration au ou à la Vice-président(e)

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Donnent délégation de pouvoir à Madame Anne VIGNOT, Présidente, à Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

✓ Autorisent Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS, Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, à consentir, par arrêté, des délégations de signature sur les matières déléguées aux Directeurs du CCAS.

Question n° 3 : Désignation des représentants du CCAS dans diverses instances gérées par le CCAS

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Madame VIGNOT - Vous avez un tableau récapitulatif des différentes représentations sur votre document.

(Madame VIGNOT cite la liste des représentants)

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions sur ces propositions de représentation ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au dossier n° 4.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent de nouveaux représentants selon le tableau joint en annexe.

Question n° 4 : Désignation de représentants du CCAS au sein de Conseils d'Administration d'associations

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Madame VIGNOT - Au conseil du Comité des Œuvres Sociales de la Ville, il y a 4 réunions par an.

Je vous propose de désigner le/la Vice-président.e comme titulaire et M. CREMER comme suppléant.

Pour l'UDCCAS, ce sera le/la Vice-président.e qui sera désigné.e comme titulaire.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent les représentants au sein de certains Conseils d'Administration d'associations selon le tableau joint en annexe.

Question n° 5 : Désignation de représentants du CCAS dans les groupements de coopération sociale (GCS)

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Madame VIGNOT - Là aussi, ce sera le/la Vice-président.e qui sera concerné.e par ces représentations. Nous viendrons valider à nouveau ce dossier-là lorsque nous aurons les résultats des élections.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent Sylvie WANLIN, Vice-présidente du Conseil d'Administration au sein du GCSMS « *Un chez soi Besançon* » ;

✓ Désignent Sylvie WANLIN, Vice-présidente du Conseil d'Administration au sein du GCS25.

Question n° 6 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023.

Question n° 7 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

Question n° 8 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence) - Du 6 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente ;

✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 11 : Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement le Règlement Budgétaire et Financier.

Question n° 12 : Médiation à la consommation – Convention avec l'Association des Médiateurs Européens

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Désignent AME CONSO comme organisme de médiation à la consommation pouvant être sollicité gratuitement par les usagers des services d'aide à domicile et les résidents des établissements du CCAS ;

- ✓ Fixent les modalités de saisine et de mise en œuvre du dispositif de médiation conformément aux conventions jointes ;

- ✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer les deux conventions correspondantes et les avenants éventuels à venir ;

- ✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à inscrire les dépenses afférentes au budget.

*(Retour à la question n° 1 pour les résultats des votes)
(Arrivée de Monsieur ALEM)*

Question n° 10 : Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS

Madame VIGNOT - Je propose à Sylvie WANLIN de faire la présentation de ce diaporama avec l'ensemble des directeurs. L'orientation budgétaire est une projection qui permet d'organiser le budget en fonction du bilan et des constats faits en 2023, des priorités d'intervention du CCAS et des projections à venir.

Madame WANLIN - Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte budgétaire qui est en amélioration, mais qui nécessite quand même le maintien d'une certaine vigilance. Cette exigence de vigilance observée par le CCAS a pour origine les constatations qui ont été faites lors de la prospective financière 2022-2023. Vous savez qu'à chaque examen du budget primitif, il y a ce que l'on appelle une prospective financière. Et lors de la dernière prospective financière 2022-2023, les constatations faites ont mis en avant une stabilité financière qui était défailante. Cette tendance financière dangereusement baissière était essentiellement due aux conséquences de revalorisation salariale, même si, je le précise tout de suite, elles sont tout à fait justifiées pour les agents. Mais le CCAS, en 2022, avait supporté seul ces revalorisations financières, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, comme nous le verrons après.

Cette tendance baissière s'est également expliquée par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des résidences autonomie, dont le taux d'occupation a plafonné à 75 %, alors que pour dégager une stabilité financière au niveau des résidences autonomie, il nous fallait un taux d'occupation de 92 % à 95 %. Sachez, qu'actuellement, nous sommes à 84 %, nous commençons donc à remonter notre taux d'occupation et c'est pour cela que nous parlerons de vigilance. Vous verrez que la situation s'améliore, mais il convient de rester vigilant, notamment sur ce budget annexe, puisqu'il s'agit d'un budget annexe résidences autonomie. Nous sommes en phase de remontée, mais nous ne sommes pas encore à 92 % et 95 %.

Cette tendance baissière s'explique également par un contexte d'inflation généralisée et élevée: le prix des repas pour le service de portage des repas, les dépenses énergétiques. Ce contexte a fragilisé la situation financière du CCAS.

Face à ces constats, le CCAS a mis en œuvre des mesures dès 2023, en se tournant vers ses partenaires institutionnels comme l'État, le Département et bien sûr la Ville, afin d'obtenir des revalorisations financières de ses prestations. Mais il a également recherché une optimisation de ses recettes. Cela s'est donc traduit, notamment, par une demande de revalorisation de ces financements qu'il a obtenus du Département au niveau de la Maison des seniors : + 26 000 €.

Pour la Maison France Services, l'État a augmenté sa participation de 5 000 €. Nous avons également procédé à la fermeture de la Résidence autonomie Huot, ce qui va nous permettre de générer une économie d'environ 254 000 € et un impact au niveau des dépenses de personnel.

Le CCAS a par ailleurs augmenté ses tarifs à hauteur de 3 % en 2024. Quand je parle de « hausse des tarifs », c'est celle que le CCAS peut réaliser et décider par lui-même, par son Conseil d'Administration, hors Résidences autonomie puisque notre autorité de tutelle est le Département. Nous n'avons donc pas latitude pour augmenter les tarifs des Résidences autonomie ni le forfait dépendance, puisque cela ne dépend pas de nous. Par contre, tout ce qui concerne les repas, l'alimentation, le portage, dépend du CCAS et nous l'avons revalorisé de 3 %.

Comme je le disais, nous nous sommes rapprochés du Département pour obtenir une revalorisation des tarifs d'hébergement en Résidences autonomie. Alors qu'au début nous avons une hausse d'environ 2,5 %, après discussion avec le Département, nous avons obtenu une hausse à hauteur de 4 %. Je vous ferai quand même observer que nous étions largement en dessous de l'inflation qui était, à ce moment-là, de 6 %. Mais nous avons obtenu 4 %, tout en restant en dessous de l'inflation, en faisant attention au pouvoir d'achat de nos résidents, puisque nous sommes dans une tarification d'accessibilité sociale pour nos Résidences autonomie, nous veillons donc à leur pouvoir d'achat.

Une vigilance est également portée sur le suivi des ressources humaines. Nous avons aussi mené un travail au niveau de la fiscalité, notamment en demandant l'exonération de la taxe foncière pour les Résidences autonomie dont le CCAS est propriétaire. Nous avons ainsi obtenu 189 000 € d'exonération et nous allons continuer à faire cette demande dans les années à venir.

Une demande d'exonération de charges sociales pour l'aide à domicile a également été faite. Nous avons fait tout un travail pour voir ce qui était possible au niveau de l'URSSAF et de la CARSAT. Nous avons là aussi obtenu un certain montant.

Et je dois remercier la Ville, qui est intervenue dans le cadre d'une Décision Modificative en 2023, afin de nous accorder une participation exceptionnelle pour le financement de la manifestation des Rendez-vous de l'âge, que vous avez souhaité, vous, administrateurs,

maintenir, et que les élus du Conseil Municipal, dont Madame la Maire, ont également souhaité maintenir. A ce titre, nous avons obtenu une prise en charge de 100 000 €. La Ville nous a aussi soutenus au niveau de la prime de pouvoir d'achat à hauteur de 170 000 € sur 2023. Nous avons ainsi obtenu 270 000 € en 2023, et j'en remercie donc la Ville.

Vous voyez que nous avons agi dès 2023, lorsque nous avons constaté que nous avions une stabilité qui était fortement ébranlée.

Les orientations budgétaires de 2024 sont construites avec la même précaution de vigilance financière, puisqu'elles sont axées à la fois sur une recherche de diminution des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des recettes.

En premier lieu : la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Sachez que les dépenses de personnel seront en baisse de - 0,21 %, tous budgets confondus, alors même que de nouvelles hausses salariales ont été décidées au niveau national et qu'elles s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024. Je veux parler de l'octroi des 5 points supplémentaires à tous les agents. Encore une fois, même si c'est justifié, c'est une dépense qui pèse sur le budget du CCAS.

Par ailleurs, certaines hausses salariales sont intervenues en 2023, qui n'avaient pas été prévues en tant que telles au budget 2023 et qui vont venir impacter de façon significative le budget 2024 à hauteur de 400 000 €. Cette baisse de - 0,21 % s'explique par la fermeture de la résidence autonomie Huot, ce qui génère une économie de 288 000 € sur les crédits de ressources humaines.

Il est également à noter que certains départs n'ont pas été remplacés, du fait de réorganisations internes, et que certains agents qui ont été admis en retraite étaient déjà remplacés, ce qui a permis de générer une économie à l'occasion de leur départ. Je tiens à souligner qu'il n'y a aucune baisse de la qualité du service rendu. Il s'agit bien d'une réorganisation interne, avec pour objectif le maintien de la qualité des services rendus aux usagers.

Une enveloppe de 500 000 € a été prévue sur le budget principal, qui a été dédiée aux ressources humaines et sociales de l'établissement. Cette enveloppe correspond à la pérennisation du montant de la prime exceptionnelle qui sera versée fin 2023, dont les modalités d'affectation, à partir de 2024, seront déterminées dans le cadre d'un dialogue social entamé actuellement, Ville/Grand Besançon/CCAS, avec les organisations syndicales. Cette enveloppe vise à défendre l'attractivité des emplois publics locaux et c'est bien l'essentiel.

Comme je le disais, les orientations budgétaires, au-delà des économies de fonctionnement, sont également construites avec la recherche de financements extérieurs. Il faut savoir qu'en sa qualité de coordonnateur de l'action publique locale en matière sociale, le CCAS vise à ce que les missions stratégiques pour le territoire soient réalisées en partenariat. Avec comme objectif « Le faire ensemble », « Le faire avec », « Le faire faire », le CCAS agit donc toujours en subsidiarité. Lorsqu'une association agit, il n'y va pas ou il agit en complément, afin d'optimiser son intervention.

De plus, dans un souci de bonne gestion, il recherche des financements extérieurs et développe des partenariats. L'année 2023 a été marquée par la poursuite de partenariats forts et l'obtention de nouvelles recettes. Parmi les plus notables, je citerai, le démarrage d'une mission d'analyse et d'optimisation des cotisations sociales versées par le CCAS pour l'aide à domicile, par un cabinet externe. A ce titre, des demandes de remboursement ont déjà été adressées à la CNRACL et l'URSSAF pour les exercices 2020 et 2021, pour un montant total de 189 000 €. Le remboursement de ces sommes pourra intervenir en 2024. La mission se poursuit pour obtenir le remboursement de sommes, trop versées sur 2022 et 2023, et appliquer correctement les exonérations directement au niveau de la paie à compter de 2024.

Restée stable depuis 2010, le Département du Doubs a augmenté en 2023 la subvention versée à la Maison des séniors, cette somme est passée de 130 000 € à 150 000 €.

La CARSAT a également financé une partie des travaux de rénovation des appartements de la Résidence autonomie Les Lilas et la modernisation de l'ascenseur à hauteur de 92 000 €. En parallèle de la construction d'une nouvelle Résidence autonomie, nous continuons à rendre attractives nos autres résidences autonomie et nous sommes aidés en cela, pour moitié, par la CARSAT.

Le CCAS bénéficie aussi de financements également versés par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) pour l'accompagnement des réfugiés, des réinstallés, ce que l'on appelle les « mesures MASI », à hauteur de 45 000 €.

Un versement de la DDETSPP pour l'accompagnement vers et dans le logement pour un montant global de 221 000 € a permis, quant à lui, le financement de quatre postes de travailleurs sociaux.

Et puis, il y a les recettes qui sont perçues depuis plusieurs années et qui sont reconduites, mais qui ne sont pas des financements pérennes. Je ne vais en citer que quelques-unes : le financement des places d'hébergement d'urgence, pour un montant global de 424 000 €, en incluant les crédits allocation logement temporaires, les fameux crédits Allocation Logement Temporaire (ALT).

Dans le cadre du forfait autonomie et des recettes issues de la Conférence des financeurs, le CCAS a perçu 179 000 €. Évidemment, ce montant peut varier en fonction des actions financées par la Conférence des financeurs.

La subvention du Département du Doubs, d'un montant de 110 000 € pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sans résidence stable : sachez que nous avons déjà formé, pour 2024, une demande d'augmentation de cette subvention auprès du Département pour faire passer ce montant de 110 000 € à 126 500 €.

Le Département du Doubs a versé, dans le cadre du dispositif « Accompagner pour habiter », une subvention d'un montant de 115 000 €.

Toutefois, comme je vous le disais, il faut signaler que le CCAS ne dispose pas de visibilité sur de nombreux financements, ce qui le fragilise. De plus, dans un contexte évolutif et mouvant, les risques à ce titre sont nombreux. Je veux notamment parler des risques liés à l'activité. Nous maintenons bien sûr une vigilance particulière au niveau du suivi de l'activité des Résidences autonomie, même si une légère reprise s'amorce. L'accueil de jour de l'Escapade et la livraison de repas à domicile seront également sous surveillance, dans un contexte de plus en plus concurrentiel pour ce dernier service. Le CCAS peut aussi être fragilisé par les risques liés à la non-reconduction de financements des partenaires qui ont eux-aussi à faire face à des économies à réaliser. Sans oublier les risques liés à l'inflation, notamment les dépenses énergétiques.

Ces éléments de contexte posés pour 2024, la préparation budgétaire du budget 2024 qui a démarré dès juin 2023, intègre un certain nombre de paramètres. Je veux parler d'une hausse des tarifs, hors logement comme je le disais, de + 3 %, afin de tenir compte d'une partie de l'inflation, qui a déjà été votée au Conseil d'Administration du 18 octobre 2023.

Un taux d'évolution a été appliqué à la masse salariale, pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technique (GVT). Et puis, et je remercie Madame la Maire, si bien sûr cela est voté lors du prochain Conseil Municipal du 29 février, une augmentation conséquente de la subvention municipale à hauteur de + 10,5 %. Ce qui est quand même une hausse

conséquence qui va nous permettre d'absorber une partie des coûts de revalorisation salariale passés, et de l'enveloppe dédiée aux ressources humaines et sociales.

Bien sûr, 2024 sera consacrée à la poursuite des orientations définies dans le projet social du CCAS, qui alimentent la convention Ville/CCAS. Et vous savez qu'à l'occasion de chaque délibération, vous avez un rappel de l'axe prioritaire défini dans le projet social.

Concernant la construction du budget 2024 et les dépenses, globalement, tous budgets confondus, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,92 %. En effet, la Résidence autonomie Huot a fermé fin 2023, ce qui entraîne une diminution de ce budget annexe. Par ailleurs, comme je le disais, certains départs d'agents n'ont pas été remplacés, ce qui permet de générer des économies sans impact sur l'activité, je le répète. Ensuite, il y a des crédits liés aux dépenses énergétiques qui diminuent puisque, notamment, le gaz baisse.

En 2024, il est également à noter qu'une enveloppe de 500 000 € a été prévue sur les crédits RH afin de financer d'éventuelles mesures de revalorisation salariale qui seraient décidées localement.

Les secours versés aux usagers seront stables et s'établiront à 300 000 €. Et enfin, l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations sera en diminution de 50 000 € et s'établira à 450 000 € pour coller aux crédits qui ont été attribués en 2023.

Pour les recettes, le précompte administratif 2023 dégage un résultat de 2 840 000 €. Il est en augmentation par rapport au résultat 2022 reporté en 2023, qui était d'un peu plus de 2 millions, en raison de la vente du bâtiment de la Résidence autonomie Henri Huot à la Ville pour, je vous le rappelle, 1 250 000 €. La vente a été signée le 22 décembre dernier. Sans cette recette exceptionnelle, le résultat 2023 du budget principal aurait été de 1 590 000 €, au-dessus de notre niveau de stabilité budgétaire de 1 200 000 €, soit un résultat 2023, hors excédent reporté, déficitaire de 440 000 €.

Hors mesures d'accompagnement spécifique, c'est-à-dire le financement exceptionnel des Rendez-vous de l'âge pour 100 000 € et les primes de pouvoir d'achat pour 170 000 €, la subvention de la Ville de Besançon pour 2024, comme je l'ai dit, sera en hausse de 10,5 %, dès l'instant où cela sera voté bien sûr. Le montant inscrit en 2024 sera d'un peu plus de 11 millions d'euros.

Il est à noter, que ce soutien exceptionnel de la Ville va permettre de compenser l'impact des mesures de revalorisation salariale nationales décidées avant 2024, les fameux 400 000 € dont je vous ai parlé et, pour moitié, l'impact de l'enveloppe dédiée aux ressources humaines et sociales correspondant à la pérennisation du montant de la prime exceptionnelle versée fin 2023, qui fait actuellement l'objet d'un dialogue social.

Une vigilance est à maintenir pour pérenniser l'action du CCAS et préserver sa capacité à innover, ainsi qu'à répondre aux besoins sociaux d'aujourd'hui et de demain. Le cadre financier défini va permettre au CCAS de poursuivre sa politique, en s'appuyant sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) 2023, qui a pour focus thématique les quartiers, et s'inscrit dans la poursuite de la déclinaison des axes prioritaires du projet social du CCAS. En matière d'autonomie, le CCAS va maintenir des ambitions fortes, en réponse aux enjeux majeurs repérés dans l'Analyse des Besoins Sociaux, et tout mettre en œuvre pour le bien vieillir des Bisontins, notamment les plus modestes sur le territoire.

Il s'agira donc de pérenniser les services à domicile du CCAS, de répondre aux défis du vieillissement de la population, ainsi qu'au virage domiciliaire et d'intégrer les dispositions du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) voté le 20 décembre 2023.

Une étude de gestion et d'organisation du service d'aide à domicile par un cabinet externe sera engagée, puisque nous avons à faire face à un déficit important du service. Une augmentation de la capacité du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), dans un

contexte de réforme tarifaire, va intervenir... Nous avons obtenu des financements plus importants de la part de l'ARS, pour la création de 10 places à hauteur de 160 000 €. Et nous aurons 4 places supplémentaires du fait de la fermeture de la Résidence Huot, ce qui se traduira par des recettes complémentaires.

Nous allons poursuivre le projet de construction de la nouvelle Résidence autonomie et entrer dans la phase d'étude de programmation. À ce sujet, je voudrais vous rappeler que nous aurons une réunion le 14 mars prochain, présidée par Madame la Maire, avec une restitution des Ateliers citoyens et du travail de l'Assemblée des Sages sur la nouvelle Résidence autonomie, à laquelle le Conseil d'Administration du CCAS et l'ensemble des élus de la Ville de Besançon seront conviés.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation (PGI) interviendra lui-aussi au niveau de ce projet, dans le cadre d'un travail participatif et conséquent qu'il nous faut mener, puisque nous n'avons pas le droit de nous tromper sur les besoins de nos seniors qui ont fortement évolué. Justement, ces derniers ayant fortement évolué, outre la construction d'une nouvelle Résidence autonomie, il conviendra de continuer à moderniser nos Résidences autonomie, avec l'aide de la CARSAT, pour en optimiser le taux d'occupation.

Il nous faudra aussi mettre en œuvre, poursuivre et consolider les partenariats qui permettent l'accueil et le séjour pérenne des publics aux situations complexes. Les problématiques d'augmentation des personnes ayant des troubles psychiques, la conjugaison du handicap et du vieillissement, les parcours de vie précaire et chaotiques devront être étudiés et intégrés dans notre réflexion.

Et puis, il faudra poursuivre un plan de communication pour mieux faire connaître les Résidences autonomie du CCAS. Il s'agira également de pérenniser et conforter le rôle, les événements et les actions portés par la Maison des Seniors, ainsi que sa visibilité. En effet l'équipe fait un travail considérable pour lutter contre l'isolement des aînés bisontins et faciliter leur accompagnement. La Maison des Seniors favorise et développe des actions favorisant l'inclusion numérique des publics âgés.

Elle copilote et pilote des événements majeurs liés aux aînés bisontins, au premier rang desquels les Rendez-vous de l'âge, la Marche intergénérationnelle, la Semaine bleue. Et bien sûr, il faudra renforcer le dispositif Prévenance, un outil bisontin qui est d'ailleurs reconnu dans la lutte contre l'isolement, notamment pour renforcer et essayer de d'enrayer les difficultés que nous avons par rapport aux bénévoles. D'ailleurs, l'Assemblée des Sages s'est vue attribuer une réflexion par le CCAS pour essayer de fidéliser les bénévoles et surtout pour en attirer de nouveaux. Depuis la crise du Covid, dans presque toutes les associations, il y a ce manque cruel de bénévoles qui sont le poumon de toute action.

S'impose également la nécessité de définir une stratégie d'accès à la culture et aux activités du CCAS, notamment dans le cadre de la lutte contre l'isolement des aînés. Il y a actuellement un état des lieux des actions existantes qui est en cours pour permettre, si besoin, de faire évoluer et d'adapter l'offre.

Enfin, nous aurons la poursuite du travail réalisé par la mission accessibilité et l'appui du groupe experts d'usage, qui fait un travail considérable qui s'étend également au niveau du Grand Besançon.

En matière de solidarités, je dirais que le cœur de la mission est d'agir pour favoriser le recours aux droits dans la proximité et d'organiser un parcours d'inclusion de la rue au logement. Il s'agira bien sûr de continuer à agir en direction des jeunes, c'est notre volet social du Plan jeunes. Il y aura lieu également de poursuivre le développement de la proximité sociale du CCAS, dans nos antennes sociales de quartier, ainsi qu'au niveau de l'espace France Services que gère le CCAS dans sa Direction des Solidarités, ainsi qu'au sein de la Maison

des Séniors pour la Direction de l'Autonomie. Je vous rappelle que ces accueils s'inscrivent dans une logique de guichet unique et offrent un premier accueil social inconditionnel.

Au niveau de l'accès aux droits, il y aura une expérimentation menée sur le quartier de Battant centre-ville, qui est devenu quartier prioritaire de la ville, sur le deuxième semestre de l'année et la mise en place d'une permanence d'accès aux droits au sein de l'espace de vie sociale sur Saint-Claude. Il y aura donc une présence renforcée.

Les dispositifs de secours aux personnes en précarité ont été renforcés, avec la révision du règlement intérieur de la CBAF - la Commission Bisontine des Aides Facultatifs - votée lors de notre Conseil d'Administration du 14 juin 2023. Il convient de faciliter également l'accès au logement pérenne pour ces publics, par l'intervention du service d'action et l'accompagnement social (le SAAS) et de sa veille mobile, qui assure quotidiennement un repérage et une veille sociale auprès des publics sans domicile stable et sans domicile fixe. C'est le premier maillon de la démarche d'accès à l'accompagnement au logement de ces publics.

La DDETSPP a d'ailleurs reconnu le travail effectué par le SAAS depuis la crise sanitaire de 2019, en accordant un financement à hauteur de 50 000 € par ETP pour l'accompagnement et le suivi, soit 4 ETP de travailleurs sociaux qui continuent à suivre ce travail de « aller vers le logement ».

Suite à l'action engagée en 2020 auprès des jeunes femmes à la rue, par le biais de l'appartement de répit, même si le CCAS ne sera plus porteur de ce projet, nous avons obtenu que le financement de 50 000 € perdure et soit désormais fléché vers l'ADDSEA, et le CCAS poursuivra la mission d'un accompagnement des personnes à la rue.

En 2024, nous continuerons de favoriser l'accès au logement pérenne par le biais du service hébergement logement accompagné, qui poursuit une démarche de fluidification et de sécurisation des parcours, en facilitant les sorties positives vers le logement classique. À noter que, dans le cadre de ce service, seront étudiés et mis en œuvre ou renforcés les Lits Halte Soins Santé mobiles, qui ont montré toute leur efficacité depuis la crise sanitaire et qui démontrent chaque jour leur pertinence.

Nous continuerons à développer les services au bénéfice des sans-abri, avec la poursuite de l'expérimentation d'hébergement des sans domicile fixe avec chiens. Nous adapterons aussi l'offre d'hébergement d'urgence en direction des jeunes de 18 à 30 ans, dans le cadre de nos conventions avec le foyer de La Cassotte et de l'Habitat jeune.

Il conviendra de mettre en œuvre la convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Doubs, et d'intensifier les liens avec l'administration pénitentiaire pour l'accompagnement social des détenus sortants. L'intervention en faveur de l'aide alimentaire des sans-abri sera renforcée, avec notamment les repas sept jours sur sept tout au long de l'année, dans le cadre d'une convention que nous avons avec la Boutique Jeanne Antide et le dialogue de gestion qui est revu annuellement.

Concernant le Service Santé Sociale et Handicap, il y aura, cette année, l'aboutissement d'un projet de service. Nous allons revoir toute la pertinence et le déroulé pour travailler en totale transversalité avec tous les services, les associer notamment à la question du handicap. Nous allons également renforcer le partenariat avec le centre hospitalier de Novillars qui est un partenaire précieux, à la fois au niveau du contrat social de santé mentale, mais également au niveau des résidences autonomie.

Cette année, nous allons d'ailleurs préparer le futur Contrat Local de Santé, qui va concerner les années 2025-2029, pour lequel le CCAS est signataire.

Le CCAS poursuivra son soutien aux actions du Contrat Local de Santé Mentale des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) et de la mission handicap. Vous savez que le CCAS est gestionnaire de deux GEM. Nous discuterons éventuellement, dans le cadre du Contrat Local de Santé Mentale, d'un nouveau GEM sur Planoise.

Toutes ces politiques doivent être valorisées. Une campagne de communication est nécessaire pour faire connaître et valoriser l'action du CCAS, notamment par la présentation, en Conseil Municipal et bien sûr auprès des administrateurs, du rapport d'activité du CCAS, des événements comme les Rendez-vous de l'âge ou du Lundisociable qui aura lieu le 11 mars et auquel vous êtes bien sûr invités. Nous avons créé des outils et des supports de communication qui sont pérennes et, je dois le dire, avec des efforts budgétaires conséquents.

Sans être exhaustive parce que le rapport est très complet, je remercie, bien sûr, Esther VOUILLOT et le service finances, Jonathan SCHEBATH, ainsi que toutes les directions et tous les agents qui ont contribué à faire que toutes ces actions soient possibles et se passent bien. Vous l'avez compris, nous assurons une réelle vigilance financière. En effet, même s'il y a du mieux, il faut néanmoins rester vigilant puisque nous avons toujours un problème au niveau du budget de l'aide à domicile et des Résidences autonomie, ainsi que la revalorisation salariale pour tous les agents. Mais nous sommes aussi fortement aidés par la Ville.

Voilà ce que je voulais vous dire que je vous laisse la parole.

Madame VIGNOT - Une présentation presque exhaustive du rapport qui vous a été soumis, et qui montre que, finalement, les actions du CCAS vont bien au-delà de ses compétences minimums. Nous savons que vous travaillez de façon très complète, sur tous les besoins que nous pouvons identifier.

Je tiens aussi, parce que je partirai d'ici trois petits quarts d'heure, à remercier le travail que vous faites, les uns et les autres, parce que c'est essentiel, y compris les administrateurs. Parce qu'une structure comme la nôtre, c'est aussi ces temps d'échange. J'espère que nous allons en avoir ici pour pouvoir discuter, encore une fois, de la qualité des services apportés, des inquiétudes, mais qui sont levées actuellement et qui montrent que, parfois, il faut faire des choix assez importants. Ils nous permettront de maintenir une belle qualité de l'action. Je tiens donc à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, parce que je sais que vous êtes assidus. Et également l'ensemble des services, parce qu'il est essentiel qu'il y ait cette belle cohésion autour de ce projet essentiel.

Je vous propose maintenant de donner la parole, pour ceux qui ont des questions et des précisions à obtenir, si vous en êtes d'accord.

Madame MARTIN - J'avais des questions par rapport au Plan jeunes. C'est vrai qu'il est peu développé et que les actions menées ne m'apparaissent pas clairement. J'aimerais bien clarifier un peu cela.

Madame WANLIN - Vous avez vu que nous avons un problème au niveau de la mobilité et notamment de l'abonnement Ginko. Nous avons donc réorienté notre aide sur le Plan jeunes et labellisé des associations par le Label jeunes. C'est-à-dire que nous avons réorienté les financements que la Ville nous avait accordés, à hauteur de 1,5 %, et nous avons labellisé des actions en faveur des jeunes portées par les associations. Cela veut dire que l'enveloppe qui a été attribuée n'est pas perdue, elle est fléchée, mais d'une façon différente.

Madame MARTIN - Sur des associations avec des projets bien précis ?

Madame WANLIN - Lorsque nous étudions les demandes de subventions des associations, nous fléchons « labellisation jeunes » à chaque fois qu'il y a des actions qui sont menées en faveur des jeunes. Cette année, les demandes de subventions seront examinées au mois d'avril. Mais il est vrai qu'au niveau de la mobilité, il y a peu d'évolution.

Madame MAUGAIN - Quand vous dites Coup de Pouce Santé, cela correspond à quoi pour les jeunes ?

Madame WANLIN - C'est une action réalisée dans le cadre de la subsidiarité. Nous nous sommes rendu compte que les jeunes ne se soignent pas bien. Les situations sont examinées lors de la commission bisontine des aides facultatives, sur rapport des travailleurs sociaux. Le CCAS abonde, dès l'instant où les soins du jeune ne sont pas pris en charge ailleurs. Nous intervenons toujours en subsidiarité. Mais malheureusement, la question de la santé des jeunes est une réelle problématique pour laquelle nous avons fléchi des financements.

Monsieur SOUCARROS - On peut préciser que le Plan jeunes a permis de doubler ce fonds santé que vous aviez acté et qu'il est donc utilisé. Chaque semaine des dossiers passent par la commission bisontine des aides facultatives. Nous sommes vraiment dans le volet social du plan, qui est, d'être déjà en bonne santé.

Monsieur CREMER - Je m'occupe davantage des gens qui sont dans la rue. Il y a de plus en plus de jeunes qui ont des problèmes psychiques, qui décrochent complètement et c'est très important de les suivre. C'est pour cela que nous travaillons aussi avec Novillars. Malheureusement, les addictions sont présentes chez les jeunes. Il faut donc réussir à lutter contre ce problème d'addiction, parce que c'est un vrai fléau. Je suis très content de ce que fait le CCAS à ce niveau-là, ce n'est peut-être pas suffisant, mais au moins nous essayons de faire ce que nous pouvons.

Madame WANLIN - Pour compléter ton propos, Philippe, je voudrais dire qu'il y a le dispositif du « Un chez-soi d'abord ». C'est un partenariat important avec Novillars, Soliha, le CCAS bien entendu, et Julienne Javel aussi. Il s'agit de permettre à des publics en grande difficulté psychique d'accéder à un logement. Nous accompagnons des personnes en difficulté psychique vers le logement, c'est un travail très important qui est mené, sans les stigmatiser.

Depuis 2023, nous avons obtenu une expérimentation pour 6 places jeunes, et je peux vous dire que les places sont déjà remplies. C'est un projet qui pourrait encore se développer, parce que l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous suit, et prendre de l'importance parce qu'il y a besoin de suivre ces jeunes.

Monsieur FAGAUT - Déjà, je m'excuse parce que je vais être obligé de vous quitter, parce que j'ai un Conseil d'Administration et que je préside sur le Syndicat du Marais de Saône à 18 h 30. Je vous remercie de votre accueil.

Pour me présenter, en tant que premier Vice-président du Département, je vais avoir un œil attentif par rapport aux liens que nous avons entre le CCAS et le Département. Nous n'avons pas abordé les services de Soutien et d'Accompagnement À Domicile (SAAD), mais vous l'avez un peu évoqué. Vous savez qu'aujourd'hui, l'heure financée dans le cadre de l'aide apportée sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), est à hauteur de 23,50 € sur le revenu socle national. Dans le cadre du CPOM qui a été travaillé avec l'ensemble des CCAS, le Département du Doubs a fait le choix d'apporter un montant à hauteur de 25 €, soit 1,50 € de plus que le revenu socle. Cela veut quand même dire que, pour le CCAS de Besançon, avec les 75 000 heures environ qui ont été couvertes sur l'année 2023, ce sont 115 000 € de plus que le CCAS va avoir de la part du Département, ce qui n'aurait pas été le cas si nous

étions restés sur le revenu socle de 23,50 €. Je pense que c'était important de pouvoir le rappeler.

Et également, dans le cadre des CPOM, lorsque l'on fait un *benchmark* sur l'ensemble des Départements au niveau national, il n'y en a pas beaucoup qui versent 30 % du montant annuel dès le début de l'année à l'ensemble des CCAS. Et c'est ce que fait le Département du Doubs et qu'il va faire dans le cadre du CPOM, c'est-à-dire que 30 % du montant annuel sera versé par le Département dans le cadre des SAAD.

Encore une fois, cela sera appliqué dès cette année, c'était aussi important de le rappeler. Voilà ce que je voulais évoquer. En tout cas, je serai vigilant pour que les liens CCAS/Département soient toujours aussi bons. Bien sûr avec des enjeux différents, c'est une évidence, mais nous aurons vraiment cette vigilance et vous pouvez compter sur moi dans ces échanges.

Madame WANLIN - Merci beaucoup, parce que le service connaît des difficultés. Dans le cadre du CPOM, nous avons eu plusieurs discussions dont nous aurions voulu voir certaines plus aboutir. Mais la discussion continuera, ce n'est pas fermé avec le Département, je l'entends, et c'est très bien que nous partions sur ces échanges-là, pour le CCAS et surtout pour le public.

Madame LEMERCIER - La date du 14 mars est-elle une date supplémentaire ou une date qui remplace celle du 13 mars ?

Madame VOUILLOT - Le 13 mars, c'est une date de Conseil d'Administration. Le 14 mars concerne la réunion relative à la présentation du travail relatif à la nouvelle Résidence autonomie.

Madame VIGNOT.- En fait, ce n'est pas une réunion formelle, c'est une réunion de restitution, qui permet d'inviter de façon très large, à la restitution de l'étude de l'Assemblée des Sages et des Ateliers Citoyens.

Madame LEMERCIER – Est-ce que ce sera à la même heure ? Parce que c'est compliqué ces dates qui se rajoutent successivement.

Monsieur SOUCARROS - Nous allons vous confirmer, mais ce serait à 18 h le 14 mars. Le lieu reste à confirmer, mais ce serait potentiellement à la Maison de quartier de la Grette.

En fait, pour bien resituer les choses, l'Assemblée des Sages a préparé un questionnaire destiné aux Bisontins et aux Bisontines. Nous avons eu environ 150 réponses en retour et c'est ce travail qui va être restitué le 14 mars. Il y a à la fois la réflexion propre des Sages, plus les éléments recueillis par rapport au questionnaire qui a été diffusé via les Ateliers citoyens aux mois d'octobre–novembre.

Madame VIGNOT - D'autres éléments de réponse ? C'était très dense.

Madame VIGNOT - Si le débat ne donne pas lieu à d'autres questions, je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Débattent des orientations budgétaires de l'année 2024
- ✓ Votent favorablement les orientations budgétaires de l'année 2024

(Départ de Monsieur FAGAUT)

Question n° 9 : Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS

Madame THEVENET - Bonsoir à toutes et à tous. Je vais faire un point sur le Plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur la période 2024–2026. Je serai relativement brève sur les éléments de contexte et les axes sur lesquels nous allons travailler sur les trois prochaines années.

Le contexte : le Plan égalité professionnelle a été introduit par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, dans laquelle il y a des obligations en matière d'égalité professionnelle et de prévention des actes de violence, harcèlement, discrimination, agissements sexistes. Un plan va donc être adopté pour trois ans maximum.

Nous avons également le décret du 4 mai 2020, qui définit les modalités d'élaboration de ce plan et la mise en œuvre de quatre axes, avec la possibilité d'ajout d'un axe spécifique pour la gouvernance.

Nous avons déjà adopté un plan en 2021 qui courait sur la période 2021–2023, et nous avons travaillé sur :

- Premier axe : assurer la gouvernance ;
- Deuxième axe : la politique de rémunération ;
- Troisième axe : garantir l'équité des parcours professionnels ;
- Quatrième axe : favoriser l'articulation des temps de vie ;
- Cinquième axe : la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.

Concernant le bilan du plan précédent, sur les cinq axes que j'ai cités, nous avons eu une réalisation plus développée sur certains axes que sur d'autres. En effet, nous avons beaucoup travaillé sur l'équité des parcours professionnels et sur tout ce qui était violence, discrimination sexuelle et sexiste. Nous avons réalisé un peu moins d'actions sur les trois autres axes. Nous avons rencontré quelques petites difficultés, notamment sur l'articulation des temps de vie, l'objectif étant de permettre aux agents de pouvoir articuler leurs temps de vie professionnelle et personnelle. Or, cela demande beaucoup de temps de diagnostic, d'élaboration et de conception.

Nous avons organisé des groupes de travail avec les organisations syndicales, et nous avons décidé communément de recruter un stagiaire qui était en Master 2 Politiques Publiques à la Faculté de Droit de Besançon. Il nous a accompagnés l'année dernière, de mars à août. Il a administré une série de questionnaires sur l'articulation des temps de vie. S'il a pu aller au bout de sa démarche de questionnaires, il a manqué de temps pour l'exploitation des résultats, et n'a pas eu le temps d'élaborer beaucoup de propositions. Il reste donc du travail par rapport à cette mission-là, mais nous allons reprendre la réflexion en interne au niveau de la direction.

Concernant la thématique rémunération, nous en sommes toujours au niveau du rattrapage entre filières pour le régime indemnitaire. Des actions ont été amorcées et nous continuons sur notre lancée.

Le plan d'action que nous proposons, pour les trois prochaines années, se base notamment sur le Rapport Social Unique de l'année dernière, qui a dû vous être présenté. Ce sont des données obligatoires en ressources humaines. Il prend également en compte des propositions

du groupe de travail et des organisations syndicales, ainsi que celles d'un groupe de réflexion interne à la direction.

Les objectifs sont de poursuivre le travail engagé et de répondre sur l'axe « articulation des temps de vie » à des besoins identifiés tout au long du parcours de vie de l'agent au sein de la collectivité.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Madame MARTIN – Est-ce que vous avez des pistes pour favoriser l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle ?

Madame THEVENET - Il y a eu des idées, mais ensuite il s'agit de passer de l'idée à la concrétisation, ce qui n'est pas toujours évident.

Néanmoins, nous avons pour projet d'organiser des entretiens pour nos agents qui deviennent parents, que ce soit dans le cadre de départs en congé paternité, maternité ou parental. C'est une action que nous souhaitons mettre en place, mais que nous n'avons pas pu faire aboutir dans le précédent plan. C'est une idée qui revient assez régulièrement, dans la prise en compte des changements que cela peut induire dans la vie de tous les jours. C'était une proposition vraiment intéressante qu'il faut que l'on parvienne à déployer.

Nous avons également fait une micro-étude sur les modes de garde, notamment pour nos agents qui ont des horaires de travail atypiques. Mais pour le moment nous n'avons pas abouti à des propositions de solutions concrètes. C'est pour cela que nous devons continuer à travailler le sujet, parce que la thématique est assez vaste. Par ailleurs, toutes ces réflexions nécessitent du temps, notamment pour passer à la mise en place d'actions concrètes.

Suite au questionnaire qui a été administré, il y a aussi eu de nombreux retours sur la flexibilité des heures, afin de pouvoir justement mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle.

Madame LEMERCIER – Qu'en est-il du télétravail ?

Madame THEVENET - Le télétravail est une politique RH à part entière. Mais, il est vrai que majoritairement, dans les trois entités, ce sont les femmes qui télétravaillent. C'est le constat que nous avons pu faire lorsque nous avons fait le bilan en 2022 sur le télétravail. Comme vous avez peut-être pu le lire dans la presse, les retours sur le télétravail des femmes sont un peu mitigés, l'organisation du travail à domicile n'étant pas toujours simple. Cette thématique n'est pas incluse dans le plan car nous la traitons déjà complètement à part dans le cadre de notre politique de télétravail.

Madame LEMERCIER - Quand les femmes ont télétravaillé lors de la crise du Covid, on savait que ces messieurs – excusez-moi – étaient dans des bureaux et mesdames étaient plutôt dans le salon, parce qu'il n'y avait pas assez d'espace. Est-ce que c'est plus souvent le mercredi qu'elles sont en télétravail ? Ce serait bien d'approfondir un peu, cela m'intéresserait vraiment de savoir dans quelles conditions télé travaillent les femmes.

Madame THEVENET - Dans les questionnaires de l'année dernière, nous avons essayé d'aborder la problématique de l'installation. En effet, nous nous sommes rendu compte avec la Covid que de nombreux agents avaient télétravaillé dans des conditions parfois vraiment difficiles. Le côté « mal installé » est ressorti et c'est pour cela que, lorsque nous avons lancé le nouveau règlement intérieur de télétravail en 2023, nous avons réalisé des brochures pour réexpliquer comment bien s'installer. Nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas forcément de pièce dédiée, pas le mobilier adapté, que les agents n'étaient pas forcément bien installé en termes de hauteur ; ce sont des principes que nous avons rappelés.

Concernant les jours télétravaillés, cela va dépendre de l'organisation du service. Globalement, comme il y a désormais pas mal de télétravail, nous avons ouvert la possibilité du mercredi. Auparavant, le mercredi n'était pas un choix possible, mais depuis la Covid, nous avons ouvert le champ sur les cinq jours. Par ailleurs, nous ne proratisons pas les jours de télétravail pour les temps partiels. Nous avons donc réalisé des ajustements, mais cela demanderait une étude plus fine sur les conditions dans lesquelles les femmes télétravaillent.

Madame MARTIN - Le télétravail va parfois à l'encontre de l'égalité hommes-femmes, justement, parce que pour les femmes c'est presque un « retour à la maison », il y a quand même un risque.

Madame THEVENET - Effectivement, dans les documentations sur le télétravail, c'est un risque qui est souvent ressorti.

Madame LEMERCIER - Et il y a également toute la charge mentale, notamment si c'est le mercredi, on sait bien que ce sont principalement les femmes qui sont à la maison le mercredi.

Monsieur CREMER - Il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien, je ne vois pas en quoi le télétravail vient nous parler de l'égalité hommes-femmes dans le travail, la rémunération, etc. Alors que par ailleurs, on est en train de réduire le congé parental, mais que personne ne trouve cela grave.

Madame LEMERCIER - C'est une question, on ne peut quand même pas l'exclure.

Madame MARTIN - Le risque c'est que s'il y a des enfants et des tâches à faire, c'est souvent la femme qui va prendre un jour de télétravail pour pouvoir gérer cela.

Monsieur CREMER - C'est là-dessus qu'il faut travailler, il devrait y avoir autant d'hommes que de femmes en télétravail.

Madame MARTIN - S'il y a d'autres solutions, comme la mise en place de garde, peut-être qu'elle ne fera pas de télétravail. Pour les jeunes femmes, c'est quand même assez compliqué de tout cumuler, même aujourd'hui.

Madame VIGNOT - Je pense que ce que veut dire Philippe, c'est que c'est la place de la femme qui est posée, que le télétravail ne fait peut-être qu'amplifier ou révéler le problème. Est-ce qu'il accentue les choses ? Non, on sait que c'est surtout la femme qui réalise encore aujourd'hui la majorité des tâches quotidiennes. Et la répartition des tâches fait que lorsqu'il y a le télétravail, on voit bien que cela bascule du côté de la femme. Cela veut dire que l'on est encore sur ce système de représentation de la femme, son organisation, etc. Tout le travail que nous avons à faire est sur la façon dont on les accompagne, dans l'organisation du travail professionnel, à la maison, pour peut-être que les choses se réorganisent.

Cela peut en faire partie, mais il faut voir comment. Je ne sais pas comment les groupes de travail se sont constitués et, comme vous le disiez, c'est un temps long, je ne sais pas combien de réunions cela représente.

Madame THEVENET - Sur la période 2021-2023, nous avons fait une bonne dizaine de réunions. Au niveau de ma Direction, nous avons décidé de compléter le temps de réflexion, avec également un groupe de travail interne, pour pouvoir approfondir certains points que l'on a plus de mal à approfondir lorsque l'on est trop nombreux autour de la table.

Madame VIGNOT - C'est une méthode. Et les groupes de travail réunissent une diversité de métiers, d'âges ? Parce que c'est cela aussi qui est intéressant.

Madame THEVENET - Cela peut effectivement être un biais, mais dans les groupes de travail avec les organisations syndicales, nous avons demandé à chaque pôle de désigner un agent qui était intéressé par la thématique. Il y avait donc une certaine forme d'équilibre entre les métiers et les âges, et il y avait des hommes autour de la table.

Madame VIGNOT - Je ne parlais pas que de diversité hommes-femmes, je parlais métiers, âges, c'est déjà important comme éléments. Parce que l'on n'a pas les mêmes parcours.

Madame GARCIA - Avez-vous pu évaluer ce que vous avez fait sur les deux années ? Est-ce qu'il y a un retour ? Vous avez parlé du harcèlement moral, harcèlement sexuel, sentez-vous que cela évolue ?

Madame THEVENET - Les signalements de violence sont aussi une thématique que l'on traite un peu à part. Nous avons fait le choix, en 2020-2021, d'inclure toute la partie violences sexuelles et sexistes dans cette procédure. Sur ces thématiques-là, honnêtement nous ne progressons pas beaucoup. Au niveau du nombre de signalements que nous avons sur l'année, nous étions sur des moyennes de 150-155 signalements de violences par an, que ce soient des violences émanant d'usagers ou en interne, entre agents. Cette année, nous avons recensé 190 signalements mais, les signalements concernant les agissements sexistes restent relativement rares. Cela veut dire que nous avons encore des efforts à faire, parce que ce n'est pas quelque chose qui est librement parlé. Même s'il y a des cellules d'écoute avec les assistantes sociales, les infirmières et la psychologue qui sont là pour écouter les agents, les violences sexuelles et sexistes sont peu abordées et dénoncées.

C'est vraiment le constat que nous avons fait sur les deux dernières années, cette catégorie de violence n'est pas encore parlée. Nous continuons notre travail de prévention, nous avons fait des sessions de théâtre forum pendant lesquelles des situations qui ont été jouées étaient relatives à des agissements sexistes, voir même à du harcèlement sexuel. Mais cette thématique reste quand même compliqué pour les agents à aborder.

Monsieur BILLOD – Quel est le budget pour ces interventions ?

Madame THEVENET - Il s'agit d'une enveloppe RH interne, comme nous travaillons avec les organisations syndicales et les collègues. Nous n'avons pas forcément d'apport extérieur pour le moment, parce qu'en interne nous avons déjà les ressources nécessaires. Par exemple sur les signalements, ou les accidents du travail, ce sont les assistantes sociales, la psychologue et la médecine du travail qui interviennent. Nous avons donc déjà des ressources internes, au moins pour toute la partie écoute.

Madame VIGNOT - La mutualisation du service est une force parce que les personnes ressources sont mutualisées : Grand Besançon, CCAS, Ville de Besançon. Ce qui permet d'ailleurs, sur des domaines qu'il faut approfondir, de pouvoir mobiliser les personnes au long cours et de s'emparer du dossier sans surcharger le personnel du CCAS.

Monsieur BILLOD - Merci.

Par rapport aux besoins des personnes concernées au CCAS et celles à la Ville, y a-t-il des besoins qui sont équivalents ?

Madame VIGNOT - Ou spécifiques.

Madame THEVENET - Spécifiques aux métiers, par exemple ?

Madame VIGNOT - Oui.

Madame THEVENET - Sur quelle partie ? La partie violences, égalité ?

Monsieur BILLOD - Globalement.

Madame THEVENET - Il ressort très nettement que la structuration des trois entités est complètement différente, même en termes de genre. Sur le CCAS, il y a une majorité de femmes, sur Grand Besançon Métropole, il y a un peu plus d'hommes, et sur la Ville c'est un peu plus de femmes, mais c'est moins flagrant que le CCAS, globalement. La structuration étant différente, les besoins ne sont donc pas les mêmes non plus.

Au niveau du nouveau plan, c'est aussi un travail que nous devons mener sur les trois ans afin de pouvoir peut-être un peu plus affiner par entité les besoins de chacun.

Madame VIGNOT - C'est pour cela que le groupe de travail doit être constitué des différents types de métiers qui sont représentés, je pense que c'est important. Mais il faut aussi continuer de travailler, ce que vous disiez tout à l'heure, sur les freins que la femme peut rencontrer et développer des vecteurs internes de communication.

Je pensais même à la question de la santé mentale, parce que c'est très large, cela couvre beaucoup de choses. Je pense donc qu'il est important que l'on n'oublie jamais que les dispositifs que l'on propose doivent systématiquement être proposés en interne. Vous avez peut-être déjà vu un petit carton qui dit : « *Salut, comment vas-tu ?* », cela ressemble à une petite carte de visite et derrière il y a un QR code. Le QR code renvoie à toutes les adresses et les structures qui s'occupent de santé mentale. C'est une sorte de Guichet unique qui permet de se dire : « Moi, j'en ai besoin, mais pas de la même façon que ma voisine », etc.

Ce que je trouverais intéressant, c'est qu'il y ait une distribution systématique de ce genre de petit élément auprès de nos agents. Pour les dispositifs que l'on a tendance à voir légitimes pour les personnes extérieures et les usagers, il ne faudrait pas oublier de les partager également avec nos agents, qui sont presque 4 000. Il est aussi sur Internet, sur Facebook, nous vous le redistribuerons parce que je trouve que le vecteur est plutôt efficace.

Je vous laisse parce que je dois, moi aussi, aller à un autre Conseil d'Administration.

Mais en tout cas, je vais essayer de revenir de temps en temps. Merci à vous, encore une fois je suis très heureuse d'être là et j'espère que nous aurons des discussions libres, parce que nous avons besoin de libérer la parole sur ces dossiers. On est dans un domaine entre le très humain et le très technique. Merci encore à vous tous, la question hommes-femmes est importante, il y a aussi d'autres thématiques et c'est important que l'on y travaille tous ensemble avec un côté participatif. Merci pour ce travail-là parce que ce n'est jamais simple d'aller chercher les personnes pour s'engager. Bonne soirée à vous.

(Départ de Madame VIGNOT)

Madame WANLIN - Pour compléter les propos de Madame VIGNOT par rapport au « *Salut, comment vas-tu ?* », il y a également le nouvel Escape Game psy. Pour y avoir participé en début de semaine, j'invite les administrateurs à le faire, c'est vraiment très bien. Vous pouvez prendre contact avec le secrétariat et nous organiserons un nouveau jeu.

Monsieur SOUCARROS - En tout cas, nous avons le souhait de doubler la possibilité d'avoir deux groupes en même temps. J'avais déjà évoqué cet outil la fois dernière, qui est victime de son succès, nous avons déjà eu 26 sorties, 26 utilisations en milieu scolaire et d'entreprise. Nous proposerons de tester l'Escape Game et nous espérons bien le présenter dans un festival comme le Ludinam, nous sommes en train de voir pour avoir un espace. Il faut savoir qu'il y a plusieurs Escape Game autour de la santé mentale, mais il en existe également autour de l'alimentation. Il y a aussi un jeu de plateau autour de la santé mentale qui a été développé dans le cadre des Ludihealth. Vous voyez que nous avons désormais pas mal d'outils qui s'adressent à tout public, en particulier pour sensibiliser au niveau de la jeunesse.

Monsieur CREMER - Je veux dire que c'est franchement bien parce que cela nous oblige à voir les choses différemment, à penser différemment parce que les solutions, pour quelqu'un qui a des problèmes psy, ne sont pas les mêmes que celles pour nous. Je peux vous dire tout de suite le temps de notre équipe : nous avons mis 23 minutes.

Madame WANLIN - L'Escape Game est un travail d'équipe qui est très intéressant.

Nous allons repartir sur notre délibération, parce qu'il faut que vous vous prononciez sur le plan d'action sur l'égalité professionnelle qui vient d'être présenté par Madame THEVENET, entre les hommes et les femmes pour la période 2024-2026.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Merci beaucoup, Madame THEVENET.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le plan d'action professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la période 2024-2026, joint en annexe

Question n° 13 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel du CCAS auprès de la Ville de Besançon, pour l'année 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS

Madame WANLIN - Cette mise à disposition est proposée pour poursuivre une mission à la Direction Vie des Quartiers, autour des locaux associatifs, en renfort du service de la Vie des Quartiers. Cette mise à disposition intervient depuis 2021, parce que la Direction Vie des Quartiers s'est engagée dans un travail conséquent autour de locaux associatifs. Il s'agit de recenser les locaux mis à disposition des associations et les besoins. Pour réaliser cette mission, le CCAS met à disposition un agent à la Ville depuis le 1^{er} janvier 2021, en renfort du service de la Vie associative.

Comme cette mission n'est pas finalisée, je vous propose de poursuivre cette mise à disposition et de renouveler la convention du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Y a-t-il des questions ?

Madame MAUGAIN - Est-ce que l'on a un compte-rendu de ce qui a déjà été fait ? Quelle est l'avancée du projet ?

Monsieur SOUCARROS - Il y a eu un inventaire de toutes les mises à disposition de locaux aux associations, aussi bien celles culturelles, sportives, sociales, humanitaires,... qui concernent les trois entités. C'est Mélanie JEANGIRARD qui, aujourd'hui, est affectée sur cette mission-là, et qui a finalisé l'inventaire. Désormais, les élus vont avoir à se positionner côté Ville sur les principes d'harmonisation de la mise à disposition de ces locaux, notamment au niveau des charges et des loyers. Madame JEANGIRARD a fait un travail extrêmement minutieux sur un sujet complexe car ce sont près de 300 locaux qui sont attribués à près de 250 associations.

L'aboutissement devrait avoir lieu au mois de mars, puisque les élus, côté Ville, auront à se prononcer sur les règles de mise à disposition en termes de loyers, de charges, avec également une logique de responsabilisation des associations en termes d'économies, de charges partagées. La mutualisation des locaux entre association est également en cours de réflexion, puisque vous n'êtes pas sans savoir que la grande difficulté aujourd'hui est de pouvoir répondre à toutes les demandes des associations, c'est un enjeu extrêmement fort. Son travail va donc aboutir d'ici le mois de juin, après la décision des élus, et la mise en place progressive des nouvelles règles.

En tout cas, c'est un travail qui a été extrêmement salué parce qu'il n'avait jamais été fait auparavant. Madame JEANGIRARD a inventorié précisément où sont les associations, dans quelles conditions elles sont hébergées, la gestion des conventions, les conditions de sécurité des locaux,... Aujourd'hui, les élus disposent aussi d'un outil qui n'existait pas auparavant, qui est de savoir précisément quelles sont les associations, en fonction des délégations, qui sont installées dans tels ou tels locaux mis à disposition par la Ville, et si cela concerne un certain nombre d'associations du CCAS. C'est pour cela que cette mission a été mutualisée. Je rappelle que Madame JEANGIRARD a également été mise à disposition de la Ville, en pleine période de Covid, par rapport au centre de vaccination. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Madame MAUGAIN - Oui, c'est bien d'avoir une vue d'ensemble.

Madame WANLIN - Oui, c'est vraiment une vue d'ensemble qu'il faut avoir sur ces locaux. C'est pour cela que nous vous proposons de vous prononcer sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du CCAS auprès de la Ville de Besançon ; et à autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes y afférents et ses éventuels avenants de prorogation.

Madame MARTIN - J'ai une question : est-ce que pour les agents c'est du volontariat ? Comment cela se passe-t-il ?

Monsieur SOUCARROS - Dans le cadre de la mise à disposition, le CCAS met à disposition de la Ville un agent et la Ville rembourse au CCAS les frais relatifs à cet agent.

Madame WANLIN - Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du CCAS auprès de la Ville de Besançon ;

✓ Autorisent la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, les actes y afférents et ses éventuels avenants de prorogation.

Question n° 14 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de Grand Besançon Métropole au CCAS pour les travaux du siège

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS

Madame WANLIN - Je rappelle que la rénovation du siège a débuté de manière opérationnelle en mai 2022 et que l'opération est actuellement en cours de finalisation. Mais compte tenu des derniers travaux qui restent à réaliser sur 2024, à savoir des opérations de réception et de suivi de la garantie de parfait achèvement ; il y a un besoin d'une expertise technique et cela reste fondamental.

À cet effet, il vous est proposé de poursuivre le travail en collaboration avec la Direction Architecture et Bâtiments et de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent de cette Direction, qui s'est achevée au 31/12/2023. Nous vous invitons à continuer cette collaboration jusqu'à la fin de l'année 2024

Normalement, le siège devrait être terminé vers avril, mais il y a un besoin d'expertise technique que nous n'avons pas au niveau du CCAS. Nous avons donc besoin de l'appui d'un agent de la Direction Architecture et Bâtiments, mais à hauteur de 10 % d'un temps complet.

Y a-t-il des demandes de précisions ? Je vous invite donc à voter la convention de mise à disposition que vous avez par ailleurs jointe en annexe ; et à autoriser la présidente, ou son représentant, à signer la convention et les éventuels avenants. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention de mise à disposition jointe en annexe
- ✓ Autorisent la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et ses éventuels avenants.

Question n° 15 : Convention de location d'un logement étudiant avec l'Université de Franche-Comté

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et ses éventuels avenants de partenariat.

Question n° 16 : Convention de partenariat 2024-2027 avec le CEMEA – Logements intergénérationnels

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS

Madame WANLIN - C'est encore un renouvellement de partenariat dans le cadre de l'intergénérationnel, mais cette fois-ci pour la Résidence autonomie Les Hortensias. Nous avons d'ailleurs obtenu un prix pour ces logements intergénérationnels. Il s'agit de voter à nouveau la convention de partenariat avec le CEMEA pour la mise à disposition de deux appartements au sein de la résidence Les Hortensias. Je vous rappelle que des jeunes peuvent s'investir à hauteur de 10 heures par mois dans une démarche intergénérationnelle au sein de la Résidence.

Cette convention a été votée lors d'une délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 11 octobre 2017 et elle arrive à échéance. Ce présent rapport a pour objectif de proposer le renouvellement de ce partenariat, qui fonctionne très bien et qui est très apprécié par les résidents, notamment par ceux de la résidence Les Hortensias. Nous nous efforçons également de développer l'intergénérationnel dans toutes les autres Résidences autonomie. L'intergénérationnel est une plus-value pour le moral de nos séniors.

S'il n'y a pas de questions, je vous invite à voter le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec le CEMEA ; et d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention et ses éventuels avenants. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec le CEMEA ;

✓ Autorisent la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention et ses éventuels avenants.

Question n° 17 : Avenant à la convention de partenariat conclue entre le CCAS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Saône relative au fonctionnement de l'Espace France Services pour le centre d'examen de santé

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué

Monsieur CREMER - (Donne lecture de la délibération). Y a-t-il des questions ?

Monsieur ROUX - J'aurais voulu savoir combien de consultations ont été faites en 2023?

Monsieur SOUCARROS - L'objectif de la CPAM est d'augmenter de 50 % le nombre d'examens réalisés. Nous avons même, à un moment donné, je ne vous le cache pas, l'inquiétude qu'ils cherchent un autre endroit sur Planoise, leur permettant d'augmenter leur capacité d'accueil. C'est pourquoi nous proposons de mettre à leur disposition deux ou trois bureaux supplémentaires et des salles d'attente. Nous pourrions solliciter l'assurance-maladie pour avoir des chiffres d'activité. En tout cas, ils répondent à un besoin de plus en plus important sur le territoire, c'est pour cela que c'est intéressant parce que ce sont parfois des publics que l'on peut accompagner par ailleurs.

Après, il n'y a pas forcément de moyens humains supplémentaires de leur côté. Mais en tout cas, il y a la volonté de pouvoir réaliser un plus grand nombre de consultations.

Madame FILAQUIER - C'est la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Haute-Saône qui porte le dispositif de centre d'examen de santé pour la Franche-Comté. Auparavant, le centre d'examen de santé était situé à Frotey-lès-Vesoul.

Madame WANLIN – Le Centre d'examen de santé de Frotey-lès-Vesoul existe toujours ?

Madame FILAQUIER - Oui, mais il s'est délocalisé sur Besançon. Historiquement, c'est la CPAM de Haute-Saône qui porte le centre d'examen de santé.

Monsieur ALEM - J'ai une inquiétude, mais qui est générale, spécifiquement lié aux personnes venant des autres quartiers prioritaires. C'est important qu'il y ait des services accessibles sur Planoise, comme l'espace France Services. Mais dans la ville de Besançon, il y a aussi beaucoup d'autres quartiers qui sont en manque, en particulier sur ces questions de santé. Je prends souvent l'exemple du quartier d'Orchamps-Palente que je connais très bien, et c'est aussi vrai pour le quartier des Clairs Soleils. Il y a quand même une grosse déshérence d'un point de vue médical. Mon médecin à Orchamps a 72 ans, il sera bientôt à la retraite.

Je tiens quand même à rajouter qu'il y a une problématique territoriale de l'action globale des puissances publiques. En particulier sur les questions de santé où, je pense, il y a un déséquilibre. Considérer que développer le Centre de santé de Planoise fera venir les personnes des autres quartiers prioritaires, n'est pas réaliste.

Monsieur CREMER - Je suis d'accord avec toi, il y a une désertification des autres quartiers, je ne le conteste pas. Mais c'est la CPAM qui est venue demander au CCAS la possibilité d'étendre sa capacité sur Planoise.

Madame WANLIN - Je pense que c'est une réflexion générale.

Monsieur ALEM - Non, je ne dis pas que c'est un choix, et c'est très bien que cela existe.

Monsieur ROUX - Cela a été révolutionnaire de la part de la CPAM lorsqu'ils ont mis en place cette consultation pour les personnes les plus vulnérables. Il s'agit de se soucier vraiment de ces personnes, je crois que cela a été vraiment bien. Tu parles du quartier d'Orchamps-Palente, c'est pour cela que je demandais des statistiques. Que pourrait-on faire pour qu'il y ait plus de personnes qui viennent ?

Madame WANLIN - Par contre, ce que tu dis en termes de santé, Hasni, est également vrai au niveau de l'accès aux droits. C'est pour cela que dans le cadre des orientations budgétaires, nous souhaitons mener une expérimentation sur Battant. C'est vrai qu'il faut élargir nos interventions, il n'y a pas que Planoise, je suis d'accord avec toi là-dessus.

Madame LEMERCIER - C'est lié aussi à la mise en place de la Maison des Services. C'est exceptionnel que ces espaces soient situés en ville, généralement, on les retrouve plutôt dans les milieux ruraux. Et je pense que c'est parce que le quartier de Planoise est de cette importance-là, que cela a pu se faire à cet endroit.

Monsieur SOUCARROS - Nous venons juste de recevoir un relevé d'observations de la Cour des Comptes concernant l'Espace France Services. Je crois qu'il y a 18 % des Maisons France Services qui sont en quartier prioritaire. Effectivement, aujourd'hui, elles sont essentiellement en milieu rural. Nous avons d'ailleurs évoqué avec vous, que nous avons eu dernièrement l'occasion et « la chance » d'avoir été audités par la Cour des Comptes. Le rapport de la Cour des Comptes, que nous avons reçu il y a quelques semaines, souligne le cas de Besançon, et notamment le fait que le CCAS prend en charge à plus de 80 % cet Espace France Services. Les caractéristiques aussi en termes de fréquentation sont pointées. Les magistrats de la Cour des Comptes ont également relevé qu'il y avait quelque chose qui était incohérent dans l'application d'un même forfait de 35 000 € aujourd'hui, quelle que soit la situation l'Espace France Services, qu'il soit en milieu rural et qu'il reçoive, pour certains, 3 ou 4 personnes par jour, ou alors qu'ailleurs il puisse atteindre des pics d'intervention de 140 personnes par jour. Il y a donc une vraie distinction à faire entre ces différents espaces.

Le CCAS de Besançon se distingue aussi par le fait qu'il accueille d'autres services, et pas seulement les services socles des Maisons France Services. Nous avons effectivement d'autres services au sein de cette Espace : la Mission Locale, par exemple, France Victimes,... C'est vrai que nous avons la chance d'avoir le centre d'examen de santé en plus qui se greffe dans les services proposés.

Madame WANLIN - Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ?

Monsieur CREMER - S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous invite à adopter l'avenant à la convention proposée en annexe, d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent l'avenant à la convention proposée en annexe ;
- ✓ Autorisent la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.

Question n° 18 : Convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide – Année 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS

Madame WANLIN - Je vous rappelle que dans un souci de sécurité juridique, les administrateurs en situation de conflit d'intérêts doivent quitter la séance et ne participer ni au débat, ni au vote concernant les associations avec lesquelles ils sont liés. Les administrateurs en conflit d'intérêts ne se retirant pas du vote, prennent un risque pénal et font courir un risque d'illégalité pour les délibérations concernées. Monsieur CREMER, représentant titulaire du CCAS au sein des assemblées générales de la Boutique Jeanne Antide, est donc invité à quitter la salle afin de procéder au vote.

Il s'agit donc de renouveler la convention d'objectifs et de moyens, un CPOM, avec la Boutique Jeanne Antide, qui assure à la fois la restauration sociale le midi et perçoit à ce titre-là une subvention à hauteur de 233 000 €, ainsi que l'accueil et l'orientation des publics en situation administrative précaire, soit la domiciliation, pour une somme de 17 004 €. Soit une subvention totale de 250 004 €.

Je voudrais vous indiquer également que, dans le cadre de son partenariat, puisque c'est le CCAS qui confectionne les repas distribués par l'association, ces derniers sont facturés en dessous de leur coût réel. Il y a donc une aide en nature qui représente 165 000 €.

En période estivale, les repas sont assurés tous les midis. Depuis 2022, il y a une subvention complémentaire du CCAS pour que les week-ends et jours fériés, les personnes en situation précaire puissent accéder à des repas, ce qui n'était pas le cas avant. En période hivernale, la Boutique Jeanne Antide propose également des repas le soir, qui sont confectionnés par les cuisines des Sœurs de la Charité.

Avez-vous des questions particulières concernant la Boutique Jeanne Antide ?

Je vous invite donc à voter le versement à l'association la Boutique Jeanne Antide d'une subvention de 250 004 €, destinée à l'organisation de la restauration sociale le midi au 3 rue Champrond, ainsi qu'à l'accueil et l'orientation des publics en situation administrative précaire au 129 Grande rue ; et d'autoriser la présidente, ou son représentant, à signer la convention pour l'année 2024 entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide pour la mise en œuvre de la restauration sociale le midi et pour l'accueil des publics en situation administrative précaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement le versement à l'association La Boutique Jeanne Antide d'une subvention de 250 004 € destinée à l'organisation de la restauration scolaire le midi au 3 rue Champrond, ainsi qu'à l'accueil et l'orientation des publics en situation administrative précaire au 129 Grande Rue ;

✓ Autorisent la Présidente, ou son représentant, à signer la convention pour l'année 2024 entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide pour la mise en œuvre de la restauration sociale le midi et l'accueil des publics en situation administrative précaire.

Madame WANLIN - Cette dernière question clôt notre Conseil d'Administration, je vous remercie de votre présence. Le prochain Conseil d'Administration se réunira le 13 mars à 17 h dans cette même salle.

Je voudrais aussi vous indiquer une petite spécificité en lien avec la M57, à savoir que le rapport du budget primitif vous sera désormais adressé 12 jours avant la séance. Vous serez donc destinataires de 2 rapports : tout d'abord, le rapport du budget primitif 2024 dans un premier temps ; et vous recevrez ensuite le rapport avec tous les autres points inscrits à l'ordre du jour. Le délai des autres rapports demeure inchangé, c'est simplement le rapport du budget primitif qui fera l'objet d'un envoi anticipé.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie de votre présence.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h54.

La Vice-présidente,


Sylvie WANLIN

